

SECTION 3

PRATIQUES INNOVATRICES EN MILIEU DE TRAVAIL

Nancy Amyot
Direction de l'information sur les milieux de travail
Programme du travail, Développement des ressources humaines Canada

Ce survol des innovations en milieu de travail est tiré de 76 conventions collectives¹ ratifiées entre le mois de janvier et le mois d'avril 2000. Parmi ces conventions, 35 comportent des dispositions innovatrices ou d'intérêt particulier, dont plusieurs concernent la mise sur pied de comités mixtes de tout genre.

La durée

La durée de ces ententes varie entre **12 et 108 mois** et un peu plus du tiers, soit 28 conventions, ont une durée de 36 mois. Les six ententes conclues entre le gouvernement du Canada et divers syndicats ont une durée de 12 mois, en raison de la mise en application prochaine d'une nouvelle norme de classification des postes. Au Québec, les 13 conventions s'appliquant au secteur public et parapublic ont une durée de 48 ou 54 mois. D'une durée de 108 mois ou neuf ans, la plus longue convention ratifiée au cours de cette période lie l'Université de Sherbrooke et le Syndicat des employés et employées de l'Université de Sherbrooke. Cette convention est cependant rétroactive au mois de juin 1995 et en vigueur jusqu'en mai 2004. Par ailleurs, la convention entre Cuddy Food Products et l'Union internationale des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce a une durée de 60 mois et elle est en vigueur jusqu'en juin 2005.

Premières conventions

À la suite de leur accréditation obtenue au mois de juin 1998, 4 600 employés des services administratifs de l'Université de Toronto, maintenant représentés par le syndicat des Métallurgistes unis d'Amérique et regroupés en deux unités de négociation, ont ratifié

une première convention collective en janvier 2000. Ces conventions entraînent plusieurs améliorations, notamment la mise en place d'une nouvelle grille salariale, la bonification du régime de retraite et une meilleure sécurité d'emploi.

Comités

Afin d'introduire des nouvelles pratiques ou d'amorcer des discussions sur des sujets particuliers, la tendance de mettre sur pied des comités conjoints se poursuit. Parmi les conventions recensées, plusieurs prévoient en effet la mise sur pied de différents types de comités conjoints. L'un d'eux a pour mandat la **révision et la mise à jour du plan stratégique de la compagnie**. Les parties reconnaissent la vulnérabilité liée à la dépendance d'un seul produit et la pertinence de développer des activités à valeur ajoutée pour assurer la rentabilité économique de la compagnie et par le fait, la sécurité d'emploi des travailleurs (Algoma Steel Inc. et Métallurgistes unis d'Amérique, section locale 2251).

La convention entre la Société Radio-Canada et le Syndicat des techniciens et artisans du réseau français de Radio-Canada (ind.) prévoit pour sa part, la mise sur pied d'un comité conjoint dont le mandat est **d'améliorer l'efficacité et la productivité** dans le but de réduire les coûts d'exploitation. Les parties s'entendent pour cibler des secteurs prioritaires afin d'appliquer rapidement des correctifs. Chez Cuddy Food Products, les parties se sont entendues pour mettre sur pied deux comités conjoints ayant respectivement le mandat de concevoir et de mettre en œuvre un **régime de partage des gains de productivité et un programme de redistribution des bénéfices**.

¹ Ces 76 conventions représentent une compilation des ententes dont le résumé est disponible à ce jour et non l'ensemble des conventions ratifiées au cours de la période indiquée.

Dans un autre ordre d'idée, deux conventions prévoient la création d'un comité mandaté à la **révision des horaires de travail** dont un, intègre aussi le thème de la **charge de travail**, et une convention comporte une disposition sur la création d'un comité conjoint **d'ergonomie** (gouvernement du Québec et les employeurs du réseau ambulancier et la Fédération de la santé et des services sociaux et Super Fresh Food Markets et l'Union internationale des travailleurs et travailleuses de l'alimentation et du commerce, sections locales 175 et 633).

Les dernières négociations dans le secteur public et parapublic au Québec ont donné lieu à une lettre d'entente prévoyant la formation d'un comité mixte sur la **conciliation du travail et de la famille**. Les travaux de ce comité doivent se terminer six mois suivant la date de signature des conventions.

Enfin, un certain nombre de conventions comportent une disposition prévoyant un comité conjoint mandaté pour discuter de la **prévention de la violence en milieu de travail**, de **l'aide aux employés et à leur famille** ou encore de **formation**.

Les relations de travail

La convention intervenue entre le Conseil des gouverneurs du Mount Royal College et The Mount Royal Faculty Association contient de nouvelles dispositions relatives à l'amélioration du processus de négociation déjà intégré dans la convention. La période de négociation directe est raccourcie avant l'intervention obligatoire d'un médiateur. Si l'intervention de ce dernier ne donne pas lieu à une entente, les parties peuvent reprendre la négociation directe; l'arbitrage exécutoire demeure une option, mais n'est plus une étape obligatoire du processus.

Les conditions de travail

Une convention intervenue dans le secteur public fédéral avec l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada introduit le **mois de vacances ou quatre semaines après seulement un an de service**. Enfin, parmi les conventions analysées plusieurs incluent désormais le **conjoint de même sexe** dans la définition de conjoint s'appliquant à la prestation de différents avantages et congés sociaux.

LA DIRECTION DE L'INFORMATION SUR LES MILIEUX DE TRAVAIL

Programme du travail

Développement des ressources humaines Canada

Saviez-vous que... Venez visiter notre site Internet

Votre lien à la Direction de l'information sur les milieux de travail du Programme du travail est **<http://travail.hrdc-drhc.gc.ca/>**

Disponibles maintenant :

- Tendances récentes, communiqués, données sur les relations industrielles et la négociation collective.
- Produits et services d'information :
 - échantillons de nos produits;
 - accès au plus récent exemplaire trimestriel du *Bulletin des règlements salariaux*;
 - accès à la liste des articles et études de cas publiés dans la *Gazette du travail*;
 - accès à une base de données sur les organisations de travailleurs et travailleuses au Canada.
- Demande d'information et abonnement à nos produits par accès direct.